

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le lundi 3 novembre 2014, à compter de 18 h 40, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents : M. Philippe St-Jacques M. Conrad Hubert
 M. Roger Pilon M. Marcel Lafontaine
 M. Alain Patry Mme Michelle Payette

formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Julie Jolivette.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2014-RAG-5264

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseiller Marcel Lafontaine, appuyé par le conseiller Conrad Hubert, propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

6. Varia

- 6.1 Demande d'aide financière d'Opération Nez Rouge
- 6.2 Présentation et offre de Informatique DL (Centre Hi-Fi)
- 6.3 Rapport de la mairesse
- 6.4 Choix de la date pour le dépôt du budget 2015
- 6.5 Transfert de poste budgétaire
- 6.6 Avis de motion règlement 188 – Règlement concernant les zones d'interdiction de stationnement en lien avec la protection incendie
- 6.7 Les petits déjeuners
- 6.8 Caisse Populaire – enlèvement de la voûte

Adoptée.

2014-RAG-5265

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2014

Le conseiller Alain Patry, appuyé par le conseiller Marcel Lafontaine, propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2014.

Adoptée.

2014-RAG-5266

ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE

Le conseiller Roger Pilon, appuyé par la conseillère Michelle Payette, propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 23 545.41 \$ et la liste des comptes payés au montant de 9 116.13 \$ telle que présentée.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou

extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des argents reçus

Présentation de la liste des argents reçus au 31 octobre 2014 au montant de 77 008.56 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 31 octobre 2014

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 82 341.37 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 3 456.06 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Conciliation bancaire

Présentation de la conciliation bancaire en date du 31 octobre 2014.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

État de revenus et dépenses et état comparatif

Présentation de l'état des revenus et dépenses pour octobre 2014 tel que présenté à la date de l'assemblée ainsi qu'un état comparatif.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rapport des permis émis

La directrice mentionne au conseil qu'il n'y a pas eu de permis émis pour octobre 2014.

2014-RAG-5267

ADOPTION DU PROGRAMME GÉNÉRAL DE VÉRIFICATION DU FONCTIONNEMENT DES AVERTISSEURS DE FUMÉE

CONSIDÉRANT QUE notre schéma de couverture de risque en incendie nous demande de faire un programme général de vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Alain Patry, appuyé par le conseiller Philippe St-Jacques, propose et il est unanimement résolu d'adopter le programme général de vérification des avertisseurs de fumée présenté par la directrice générale.

Adoptée.

2014-RAG-5268

RENOUVELLEMENT DE LA PROPOSITION CLÉ EN MAIN DE CHGA

Le conseiller Philippe St-Jacques, appuyé par la conseillère Michelle Payette, propose et il est unanimement résolu de renouveler la proposition « Clé en main » de CHGA au montant de 1 435 \$ plus taxes applicables.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2014-RAG-5269

RENOUVELLEMENT DE L'ABONNEMENT À LA FQM

Le conseiller Roger Pilon, appuyé par le conseiller Conrad Hubert, propose et il est unanimement résolu de renouveler l'abonnement avec la FQM au montant de 998.67\$ taxes incluses.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Adhésion au regroupement pour la protection de L'eau de la Vallée-de-la-Gatineau

La directrice présente au conseil une offre d'adhésion au regroupement. Le conseil ne désire pas adhérer cette année.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Offre du groupe AGR.SAT

La directrice présente au conseil une offre du Groupe AGR.SAT concernant un moyen de contrôle de l'exploitation des sablières et carrières sous notre responsabilité. Le document mentionne un nouveau moyen beaucoup moins dispendieux et qu'ils aimeraient beaucoup rencontrer le conseil afin de leur présenter la technologie et discuter d'une stratégie de contrôle adaptée à nos besoins. Le conseil demande à la directrice de déterminer une date avec eux afin qu'ils puissent venir faire leur présentation et une décision sera prise suite à cette rencontre.

2014-RAG-5270

PROJET « AMÉNAGEMENT BIBLIO » - APPEL REGROUPE RÉGIONAL POUR DES PROJETS DE CONSTRUCTIONS, DE

**RÉNOVATIONS, D'AMÉLIORATIONS OU D'ACQUISITINS
D'ÉQUIPEMENTS SPÉCIALISÉS EN BIBLIOTHÈQUE**

ATTENDU QUE le Réseau Biblio de l'Outaouais travaille à l'élaboration d'un projet d'appel regroupé régional Aménagement Biblio pour des projets de constructions, de rénovations, d'améliorations ou d'acquisitions d'équipements spécialisés en bibliothèque dans le but de déposer une seule demande de subvention régionale regroupée des projets des municipalités auprès du ministère de la Culture et des Communications (MCC);

ATTENDU QUE ce projet d'appel régional, géré par le Réseau Biblio de l'Outaouais, vise à réaliser de petits projets de rénovations, de constructions, d'améliorations ou d'acquisitions d'équipements spécialisés de moins de 100 000\$;

ATTENDU QUE la municipalité pourrait profiter d'une subvention pour rénover et améliorer sa bibliothèque équivalant à 50% (ou 90% dans le cas d'une municipalité dont l'indice de richesse est de moins de 75) des coûts admissibles;

ATTENDU QUE la municipalité doit attendre que le Réseau Biblio de l'Outaouais ait reçu une confirmation formelle du MCC concernant l'acceptation des projets déposés et les subventions allouées avant d'entreprendre les travaux;

ATTENDU QUE la municipalité devra signer une convention avec le Réseau Biblio de l'Outaouais lorsque les projets déposés seront annoncés par le MCC afin d'officialiser l'aide financière qui sera versés à la municipalité pour la réalisation de ces travaux en bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques, appuyé par le conseiller Conrad Hubert, propose et il est unanimement résolu de mandater Annie Pelletier, directrice générale pour produire et déposer avant le 12 décembre 2014 auprès du Réseau Biblio de l'Outaouais tous les documents nécessaires pour participer au projet d'appel regroupé régional Aménagement Biblio dont le montant total du projet de la municipalité s'élève à _____ pour sa bibliothèque.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2014-RAG-5271

**RÉSOLUTION POUR LA DEMANDE D'AIDE POUR CHEMIN À
DOUBLE VOCATION**

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU QUE le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la municipalité de Bois-Franc l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes locales 1 ou 2 à compenser;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année en cours.

Nom du chemin :	chemin Parc Industriel
Longueur à compenser (km) :	6 km
Ressource transportée :	Bois
Nombre de camions chargés par année :	9 383

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Alain Patry, appuyé par le conseiller Conrad Hubert, propose et il est unanimement résolu que la municipalité de Bois-Franc demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du chemin à double vocation susmentionné, et ce, sur une longueur totale de 6 km.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Comités (dossiers en cours)

La mairesse présente au conseil une liste des comités ainsi que des dossiers en cours ayant rapport avec chaque comité différent. Elle mentionne que présentement, beaucoup de gros dossiers sont en cours et qu'ils doivent avoir des suivis. Elle discute donc avec les conseillers afin de voir qui s'occupera de chacun des dossiers différents afin de répartir le travail équitablement. Les conseillers sont très ouverts et chacun prendra un dossier afin d'y faire le suivi avec la directrice générale.

2014-RAG-5272

ADHÉSION À UN ACHAT REGROUPÉ - SOLUTION UMQ – POUR L'OBTENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN MATIÈRE D'ASSURANCE COLLECTIVE POUR LES EMPLOYÉS

ATTENDU QUE conformément au Code municipal du Québec, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé un appel d'offres public pour obtenir les services d'un consultant en matière d'assurance collective pour les employés de municipalités et d'organismes municipaux regroupés au sein de l'UMQ;

ATTENDU QUE Mallette actuaires inc. s'est vu octroyer le contrat pour les services professionnels d'un consultant requis par l'UMQ;

ATTENDU QUE le taux de commission prévu au contrat octroyé par l'UMQ à Mallette actuaires inc. est de 0,8 %;

ATTENDU QUE la municipalité de Bois-Franc souhaite maintenant adhérer à la solution des

- regroupements de l'UMQ et retenir les services de Mallette actuaires inc.;
- ATTENDU QUE selon l'estimation de la MRC, résolution 2014-R-AG347, la valeur du mandat à consentir à Mallette actuaires inc. s'avère inférieure à 25 000 \$ pour la durée maximale du mandat, soit cinq ans (taxes incluses);
- ATTENDU QUE la municipalité de Bois-Franc déclare qu'aucun autre mandat concernant un consultant ou un gestionnaire pour son régime d'assurance collective n'est actuellement en vigueur ou ne le sera à compter du début du mandat à Mallette actuaires inc.;
- EN CONSÉQUENCE, le conseiller Roger Pilon, appuyé par le conseiller Alain Patry, propose et il est unanimement résolu :
- QUE Le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long;
- QUE la municipalité de Bois-Franc confirme son adhésion à la solution des regroupements de l'UMQ pour obtenir auprès de Mallette actuaires inc. des services professionnels en matière d'assurance collective pour ses employés, au taux de commission de 0,8 %;
- QUE l'adhésion au regroupement - Solution UMQ sera de cinq ans;
- QUE la municipalité de Bois-Franc mandate l'UMQ pour agir à titre de délégué pour le lancement d'un appel d'offres public, pour l'octroi éventuel d'un contrat d'assurance collective pour ses employés de même que pour son renouvellement ainsi que l'accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;
- QUE la municipalité de Bois-Franc s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1 % des primes totales versées par la municipalité durant le contrat ainsi que les frais rattachés à la parution de l'appel d'offres et à l'ouverture des soumissions, estimés à 500\$ (répartis entre les municipalités et organismes participants);
- QUE la municipalité de Bois-Franc s'engage à respecter les clauses et conditions dudit contrat avec l'assureur à qui sera octroyé le contrat, comme si elle avait contracté directement avec lui.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Invitation à un souper spectacle et encan pour Centraide

La directrice présente au conseil une invitation venant de Assurance Kelly et Associés, la Ville de Gracefield et la Magie de Joalie pour un souper-spectacle et encan au profit de Centraide. Les membres du conseil ne désirent pas y participer.

2014-RAG-5273

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN DROIT MUNICIPAL ET DROIT DU TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE notre offre de service avec Caza Marceau + Soucy Boudreau Avocats arrive à échéance;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes très satisfaits des services offerts par cette firme;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Alain Patry, propose et il est unanimement résolu de renouveler l'offre de service de Caza Marceau + Soucy Boudreau Avocats pour l'année 2015 au montant de 400 \$.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2014-RAG-5274

RÉSOLUTION POUR REDONNER AUX MUNICIPALITÉS LE CONTRÔLE DU ZONAGE AGRICOLE

CONSIDÉRANT que la Commission de révision permanente des programmes du gouvernement du Québec étudie des propositions afin de réduire, de façon durable, les dépenses publiques en fonction des priorités d'aujourd'hui.

CONSIDÉRANT que la Commission de révision permanente des programmes étudie des propositions qui décrivent quels programmes et quels organismes ont perdu de leur pertinence dans le contexte d'aujourd'hui.

CONSIDÉRANT que la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est une bureaucratie dépassée qui coûte aux contribuables québécois des dizaines de millions de dollars chaque année.

CONSIDÉRANT que les municipalités doivent **de toute manière** étudier toutes les demandes reliées au zonage agricole et présenter leurs recommandations à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

CONSIDÉRANT que ce sont les municipalités qui sont vraiment au courant des situations particulières et qui sont en mesure de prendre une décision réfléchie, qui reflète les besoins régionaux.

CONSIDÉRANT le manque de prise en compte des particularités régionales dans le processus décisionnel du système de zonage agricole de la CPTAQ et le manque de marge de manœuvre laissé aux acteurs locaux pour entreprendre des interventions visant à favoriser le développement de leur milieu.

CONSIDÉRANT que les systèmes de zonage agricole présentement implémentés par la CPTAQ créent des obstacles à l'émergence de nouveaux types d'agriculture, au développement de produits originaux et à l'exploration de nouvelles possibilités commerciales (par exemple, la production biologique, l'agriculture de niche et les nouveaux produits alimentaires).

CONSIDÉRANT que le zonage agricole et son application doivent être plus à l'écoute des besoins de la population locale.

CONSIDÉRANT qu'il faut voir plus large que les enjeux agricoles pour faire croître l'économie d'une région.

CONSIDÉRANT que dans notre municipalité, plusieurs milliers d'hectares de la zone agricole qui sont sous la juridiction de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ne sont pas cultivés, sont abandonnés et ne sont pas utilisés pour des fins agricoles.

CONSIDÉRANT que l'application abusive par la CPTAQ de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles a un effet très négatif sur l'économie et sur la créativité agricole.

CONSIDÉRANT que le processus bureaucratique de la CPTAQ est long et coûteux uniquement dans le but de sauver quelques hectares de terrains agricoles ici et là (qui seront probablement abandonnés dans le futur de toute façon).

CONSIDÉRANT que l'agriculture québécoise doit se diriger vers une agriculture qui met en priorité la santé des écosystèmes qui la supporte, qui occupe le territoire avec des fermes de taille variable, qui remplis une diversité de fonctions, qui développe des productions diversifiées pour les gens d'ici, avec des produits alimentaires de haute qualité, tout en supportant la demande des consommateurs en plus de relever le défi constant de l'adaptation au climat, aux marchés et à la vitalité des régions.

CONSIDÉRANT que si une politique agricole ne produit pas les résultats escomptés alors qu'elle coûte des dizaines de millions de dollars aux contribuables et aux consommateurs, elle mérite d'être abandonnée et remplacée.

CONSIDÉRANT que cette remise en cause nous permettra non seulement d'avoir un État plus efficace correspondant aux besoins actuels et futurs, mais également d'ouvrir la porte à la diversité, à la créativité et à la croissance agricole et économique.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Patry, appuyé par le conseiller Marcel Lafontaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Bois-Franc :

1- Soumettre à la Commission de révision permanente des programmes du gouvernement du Québec cette proposition de "redonner aux municipalités le contrôle du zonage agricole".

2- Soumettre à la Commission de révision permanente des programmes du gouvernement du Québec cette proposition de "redonner aux municipalités le contrôle des demandes d'autorisation pour l'exploitation des sablières, gravières, carrières et la réalisation de remblais en zone agricole".

3- Soumettre à la Commission de révision permanente des programmes cette proposition de "réduire grandement le mandat, le personnel et le budget de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, de façon proportionnelle à la réduction des travaux, responsabilités et dépenses qui résulteront du transfert de ce mandat aux municipalités".

Ceci permettra au gouvernement du Québec de faire des économies importantes et permanentes tout en éliminant un programme qui n'a plus sa raison d'être.

4- Soumettre cette résolution à la Commission de révision permanente des programmes du gouvernement du Québec et fournir une copie de cette résolution à la députée Mme Stéphanie Vallée par la poste.

Adoptée.

2014-RAG-5275

PROJET 1 EMPLOI POUR PATINOIRE, VOIRIE, ENTRETIEN ET SURVEILLANCE

CONSIDÉRANT que la municipalité peut effectuer une demande de subvention salariale pour une période maximale de 26 semaines pour l'embauche d'un employé et qu'Emploi Québec défraie la totalité du salaire horaire minimum, soit 10.35 \$ de l'heure;

CONSIDÉRANT que la municipalité pourrait par ce programme embaucher une personne pour effectuer la surveillance de la patinoire, l'entretien de la piste de ski de fond, l'entretien extérieur, les travaux de voirie, le déneigement et la réparation et l'entretien des infrastructures de loisirs, et toute autre tâche connexe;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Conrad Hubert, appuyé par la conseillère Michelle Payette, propose et il est unanimement résolu d'effectuer une demande de subvention auprès d'Emploi Québec pour un emploi ci-haut désigné, de fixer le salaire horaire à 12.00 \$, 40 heures par semaine du 8 décembre 2014 au 5 juin 2015, et d'autoriser la mairesse Julie Jolivette et la directrice générale Annie Pelletier à signer tout document relatif à ladite demande pour et au nom de la municipalité.

Adoptée.

2014-RAG-5276

AUGMENTATION DU PRIX POUR LA PRISE DE CASTORS

CONSIDÉRANT QUE le pris de l'essence monte continuellement et que la personne responsable de la prise de castors doit faire plusieurs aller-retour afin d'installer et de vérifier ses pièges;

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années la vente de peaux de castors est de moins en moins bonne;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Alain Patry, appuyé par le conseiller Philippe St-Jacques, propose et il est résolu d'augmenter le tarif pour la prise de castors à 35\$ chacun.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2014-RAG-5277

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DE L'ÉQUIPE DE BÉNÉVOLES DE LA HAUTE-GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE l'Équipe de bénévoles de la Haute-Gatineau demande de l'aide financière afin qu'ils puissent continuer d'offrir le service de transport d'accompagnement pour raisons médicales;

CONSIDÉRANT QUE ce service est très utile pour la population vieillissante et qu'il est important de soutenir cet organisme afin de maintenir ce service;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette, appuyée par le conseiller Alain Patry, propose et il est unanimement résolu de faire un don de 200\$ à l'Équipe de bénévoles de la Haute-Gatineau.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Versement de la compensation dans le cadre du régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables

La directrice mentionne au conseil que la municipalité a reçu une compensation de 3 924.78\$ équivalent à 80% du montant alloué.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Municipalité de Grand-Remous

La directrice présente au conseil la résolution officielle de la municipalité de Grand-Remous demandant de faire une étude de fusion avec eux. Le conseil a déjà envoyée sa réponse à ce sujet.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Teamsters Canada

La directrice présente au conseil une lettre reçue de leur part mentionnant que les pressions afin d'obtenir plus d'inspecteurs pour la sécurité ferroviaire a été accueilli favorablement et que l'honorable Lisa Raitt a promis par le biais des réseaux sociaux d'embaucher un plus grand nombre d'inspecteurs.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande de contribution financière pour Opération Nez Rouge.

La directrice générale présente au conseil une demande de contribution financière pour Opération Nez Rouge. Concernant la contribution financière, le conseil ne désire pas y participer cette année, mais le conseiller Philippe St-Jacques s'inscrira comme bénévole.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Présentation et offre de Informatique DL (Centre Hi-Fi)

La directrice et la mairesse présente au conseil une proposition afin d'adhérer au nouveau serveur de la MRC et un contrat d'entretien qui inclus tout. Le prix proposé est très élevé et de plus, il faudrait quand même changer les équipements informatiques qui sont désuets. Le conseil demande donc à la directrice de demander de nouvelles soumissions pour seulement changer les équipements informatiques et une solution de serveur moins dispendieuse. Le tout sera revérifié à la prochaine séance du conseil.

2014-RAG-5278

RAPPORT DE LA MAIRESSE

La mairesse Julie Jolivette fait une lecture du rapport de la mairesse pour l'année 2014.

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques, appuyé par le conseiller Alain Patry, propose et il est unanimement résolu que le rapport de la mairesse soit envoyé tel quel dans tous les domiciles.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Budget 2015

La directrice discute avec le conseil pour fixer une date d'assemblée publique pour l'adoption du budget 2015. Celui-ci sera adopté le mercredi 17 décembre 2014 à une assemblée publique.

2014-RAG-5279

TRANSFERT DE POSTE BUDGÉTAIRE

Le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Marcel Lafontaine, propose et il est unanimement résolu de procéder aux transferts de postes budgétaires suivants :

De :	02.130.00.412	Services Juridiques	1 000 \$
Vers :	02.130.00.320	Frais de poste	1 000 \$

De :	02.130.00.419	Services Professionnels	2 500\$
Vers :	02.130.00.728	Matériel Informatique	2 500 \$
De :	02.320.00.525	ent. et rép. De véhicule	500 \$
Vers :	02.320.00.526	ent. et rép. mahc. outillage	500 \$
De :	02.451.00.10	Collecte matières résid.	3 000 \$
Vers :	02.451.00.951	Quote part mat. résid. MRC	3 000 \$
De :	02.220.00.442	Protection incendie	2 000 \$
Vers :	02.701.00.141	Rémun. ent. int. et ext.	2 000 \$
De :	02.220.00.442	Protection Incendie	3 000 \$
Vers :	02.130.00.212	Fond de pension	3 000 \$

Adoptée.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT 188 – RÈGLEMENT CONCERNANT LES ZONES D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT EN LIEN AVEC LA PROTECTION INCENDIE

Le conseiller Philippe St-Jacques avise le conseil municipal de la présentation à une assemblée subséquente d'un règlement concernant les zones d'interdiction de stationnement en lien avec la protection incendie.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Les petits déjeuners

La conseillère Michelle Payette mentionne au conseil qu'il y a un gros problème à l'école de Bois-Franc concernant les petits déjeuners. Cette année, il n'y a aucun bénévole pour aider la responsable et si cela persiste, ils devront arrêter de servir les petits déjeuners. Mme Payette demande aux conseillers d'en parler autour d'eux afin d'essayer de trouver quelqu'un qui serait intéressé à devenir bénévole et la directrice mentionne qu'elle va aussi l'indiquer sur le site internet de la municipalité ainsi que sur sa page Facebook.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Caisse Populaire (voûte)

La Caisse Populaire qui était locataire du local situé en haut de la municipalité, devait enlever la voûte qu'ils avaient laissée dans le local. Comme rien n'a encore été fait, les conseillers demandent à la directrice d'envoyer une lettre à la Caisse Populaire leur mentionnant qu'ils doivent absolument retirer la voûte d'ici le 30 novembre 2014 puisque nous avons un projet pour le local. Si rien n'est fait d'ici cette date, ils devront payer un loyer pour la voûte jusqu'à ce que celle-ci soit retirée au coût de 500 \$ par mois.

Le conseiller Conrad Hubert, appuyé par la conseillère Michelle Payette, propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

Julie Jolivette, mairesse

Annie Pelletier, directrice générale